



Réseau **BIO** de
Provence • Alpes • Côte d'Azur

**« Cultiver des plantes aromatiques et médicinales :
Conditions de réussite techniques et commerciales »
Jeudi 7 Juillet 2016 (9h30 – 16h30)
Ville sur Auzon (salle municipale)**

9H45/10h15 : Intervention n°2	Focus sur la filière des aromatiques et médicinales et les enjeux.
Nom - Prénom – Fonction - Mail	Louise FRANCOIS, Chargée de mission PPAM au CPPARM Chargée de l'agriculture biologique – CPPARM – Les Quintrands – Route de Volx – 04100 MANOSQUE. Tél : 04 92 72 47 62 – Mail : louise.francois@cpparm.org
Durée intervention	20 mn de présentation au total, dont questions/réponses avec l'auditoire.
Support (diaporama, intervention orale...)	Diaporama comme support d'intervention orale ? A préciser
Nom de votre entreprise	CPPARM (Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) : l'union nationale des organisations de producteurs de PPAM
Activité	Ses missions consistent à apporter un service à ses adhérents notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la connaissance des marchés. • la promotion des produits. • la coordination des actions commerciales réalisées par ses adhérents, • la qualité des produits que ses adhérents mettent en marché. <p><i>D'une manière plus générale, le CPPARM met en place toute action économique pouvant contribuer, pour ses adhérents, au développement de leur activité économique.</i></p> <p>L'ensemble des organisations de producteurs françaises en PPAM adhère au CPPARM. De plus, le CPPARM coordonne les activités du Comité des PPAM Bio, constitué du CPPARM, de France Agri Mer, de la chambre d'agriculture de la Drôme, de l'Iteipmai et du CRIEPPAM. Le Comité Bio anime la filière PPAM bio (organisation de journées d'information, réalisation de documents...)</p>
Positionnement (la situation de votre Entreprise par rapport aux entreprises et/ou organisations professionnelles analogues du secteur).	Le CPPARM travaille en partenariat avec les différents organismes de la filière au sein du Comité Bio. Il accompagne toutes les organisations de producteurs.
Le partenariat/la relation avec des agriculteurs bio ?	Le CPPARM peut fournir des informations aux producteurs bio ou en conversion. Il organise, avec le Comité Bio, des journées d'information pour les producteurs, des voyages d'étude à l'étranger, édite une revue HerbaBio, et des documents d'information, disponibles en partie sur le site internet.
Points forts	Le CPPARM bénéficie d'une connaissance de la production française de PPAM Bio et de la situation des marchés.
Points faibles	Le CPPARM travaille principalement avec les producteurs bio regroupés dans des organisations de producteurs.
Marges de progression	Continuer à faire connaître les intérêts de l'organisation économique pour développer la filière



Réseau **BIO** de
Provence • Alpes • Côte d'Azur

A retenir	<p>Le CPPARM est l'union nationale des organisations de producteurs de PPAM. <i>Le CPPARM met en place toute action économique pouvant contribuer au développement de l'activité économique de ses adhérents.</i> Il coordonne les activités du Comité Bio de la filière, qui organise des journées d'information, des voyages d'étude à l'étranger, et qui réalise l'HerbaBio, une revue dédiée aux PPAM Bio, et des documents d'informations pour les producteurs.</p>
La filière des PPAM	<p>1200 plantes inscrites. 3 familles : Plantes à parfum – Aromatiques – Médicinales. Distinction parfois difficile quand certaines espèces appartiennent à plusieurs familles. Cas de la menthe. Filière internationalisée et longue : plusieurs intermédiaires entre le producteur et le consommateur final. Une production française fortement concurrencée par l'offre étrangère : Inde/Maghreb (médicinales) ; Pays de l'Est (Aromatiques : Thym de Pologne ; sarriette d'Albanie) ; origan de Turquie ; Bulgarie (plantes à parfum : lavande). En France, 50% de la production de PPAM est faite par des groupements de producteurs organisés. Nécessité de continuer à améliorer la qualité des plantes, ainsi que sur la communication.</p>